



Strasbourg, le 9 novembre 2022

CDCPP(2022)6
Point 6 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE
ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

SESSION THÉMATIQUE

**Une décennie de recommandations du Comité des Ministres du
Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et
du paysage – legs et perspectives**

Pour action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

www.coe.int/cdcpp
cdcpp@coe.int

Contexte

Depuis 2019, le CDCPP mène systématiquement des **débats thématiques**, dans la continuité des événements ponctuels organisés par le passé, auxquels participaient des experts. Ces débats ont imprimé un nouvel élan aux échanges entre les délégués/responsables politiques sur des sujets d'intérêt commun et donné lieu à des activités telles que la préparation de documents d'orientation du Conseil de l'Europe ou de recommandations de son Comité des Ministres. Ils sont perçus comme un moyen efficace de créer et de partager une sagesse collective, ce qui atteste la valeur des travaux du Comité directeur.

Le [site internet du CDCPP](#) contient de nombreuses informations sur les sessions thématiques organisées depuis 2019 (voir la rubrique « Dossiers spéciaux »), axées sur les thèmes suivants :

- Archéologie et technologies numériques – échange de bonnes pratiques, en faisant tout particulièrement référence à la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (La Valette, 1992) ;
- L'impact de la pandémie de covid-19 ;
- L'IA et la culture, la créativité et le patrimoine culturel ;
- Le changement climatique et le développement durable ;
- Changement climatique et développement durable en matière de culture, de patrimoine et de paysage.

Choix du thème

Le CDCPP supervise les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage et conseille le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence. Il diffuse des informations sur les politiques, partage des bonnes pratiques et élabore des normes dans ces trois secteurs. Le regroupement, en 2012, des secteurs de la culture, du patrimoine et du paysage (c'est-à-dire la fusion du CD-CULT et du CD-PATEP) s'est révélé un bon moyen de favoriser la transversalité. Les activités du CDCPP sont liées à la mission fondamentale du Conseil de l'Europe, en particulier en ce qui concerne la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Au fil des années, le Comité directeur, dans ses divers formats, a supervisé l'élaboration d'instruments importants dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, dont les conventions suivantes :

[Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe – Grenade, 1985](#)

[Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique \(révisée\) – La Valette, 1992](#)

[Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Florence, 2000](#)

[Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel – Strasbourg, 2001](#)

[Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles](#)

[Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société – Faro, 2005](#)

[Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique \(révisée\) – Rotterdam, 2017](#)

[Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels – Nicosie, 2017](#)

Dix ans plus tard, le CDCPP continue de mettre au point des normes et des bonnes pratiques ; il a aussi, pendant toutes ces années, supervisé l'élaboration de nombreuses **recommandations** soumises au Comité des Ministres pour adoption (voir Annexe). Lors de réunions plénières précédentes, le Comité s'est félicité du lancement de telles recommandations et a fait part de sa volonté de participer à leur mise en œuvre concrète et à leur diffusion à grande échelle au niveau national.

À la suite des discussions tenues en juin sur des sujets possibles pour le débat thématique du Comité lors de la session plénière de 2022, prévue du 23 au 25 novembre, les membres du Bureau du CDCPP ont opté, lors de leur réunion de septembre, pour une discussion sur les recommandations du Conseil de l'Europe dont le Comité a assuré la supervision au cours des dix dernières années. L'idée est d'examiner l'empreinte laissée par ces recommandations dans les politiques des États membres et la pertinence de ces dernières pour répondre aux défis qui se poseront à l'avenir dans les secteurs de la culture et du patrimoine.

Travaux préparatoires

Pour nourrir les discussions lors de la session thématique, une synthèse sera préparée en amont de l'événement à partir des réponses que les membres, participants et observateurs auront données aux questions suivantes :

1. Comment les recommandations du Conseil de l'Europe sont-elles utilisées et mises en œuvre par vos autorités nationales dans l'élaboration de politiques, ou par votre organisation dans ses activités ? Pouvez-vous en citer un exemple, peut-être concernant une recommandation spécifique ?
2. *La Recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux* de 2022 est la dernière recommandation en date à avoir été adoptée. Vos autorités nationales/votre organisation ont-elles/a-t-elle déjà prévu comment l'utiliser et la mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration de politiques/ d'activités ?
3. Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées par vos autorités / votre organisation dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe ?
4. Comment le Conseil de l'Europe et le CDCPP, y compris ses participants et observateurs, pourraient-ils contribuer, en tant que forums uniques, à renforcer l'utilité des recommandations du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage – et au-delà ?

Structure et attentes

La réunion plénière que le CDCPP tiendra en novembre 2022 comportera une session thématique sur les legs et perspectives des recommandations du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, l'objectif étant d'examiner non seulement les retombées positives, mais aussi les obstacles et les défis rencontrés en cours de route, ainsi que les perspectives et les futures opportunités concernant l'élaboration de telles recommandations.

La session se divisera en deux parties. La première consistera en une table ronde, animée par les experts suivants :

- M. Kimmo Aulake, Conseiller spécial auprès du gouvernement, Service des politiques artistiques et culturelles, ministère de la Culture et de l'Éducation de la Finlande, et ancien Président du CDCPP (2016-2017) ;
- M. Gilles Rudaz, Conseiller politique, Division de la biodiversité et du paysage, Office fédéral de l'environnement en Suisse;
- Mme Giuliana De Francesco, Cheffe du Bureau, Relations multilatérales européennes et internationales, ministère de la Culture de l'Italie, et ancienne Présidente du CDCPP (2018-2019) ;
- M. Bruno Favel, chef de la Mission du patrimoine mondial, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Ministère de la Culture de la France, et ancien Président du CDCPP (2014-2015).

La deuxième partie sera structurée de façon moins formelle afin de favoriser des échanges plus exploratoires et de permettre aux participants prendre part à une séance de questions-réponses, de rendre compte de leurs expériences, de mettre des idées à l'épreuve ou de suggérer d'autres activités que le Comité pourrait mener, par exemple.

Action requise :

Avant la session thématique, les membres du CDCPP sont invités :

- à répondre au questionnaire ci-dessus avant le 16 novembre, ce qui facilitera la préparation de la session thématique ;
- à envisager de faire brèves interventions orales lors de la table ronde prévue pendant la première partie de la session thématique.

Le Comité est ensuite invité :

- à saluer l'organisation de la session thématique sur les legs et perspectives des recommandations relatives aux domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, en réfléchissant à la manière dont les instruments du Conseil de l'Europe peuvent contribuer à relever les défis potentiels ;
- à proposer d'éventuelles activités de suivi intéressant le Comité et utiles pour les décideurs politiques et les organisations, dans le but de valoriser davantage les travaux du CDCPP aux yeux des Etats membres, des observateurs et des participants.

ANNEXE

Année	Recommendations of the Committee of Ministers to member States
2022	<p>Recommandation CM/Rec(2022)15 sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux adoptée par le Comité des Ministres le 20 mai 2022</p>
2021	<p>Recommandation CM/Rec(2021)12 pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – L'intégration de la dimension du paysage dans les politiques sectorielles adoptée par le Comité des Ministres le 23 novembre 2021</p> <p>Recommandation CM/Rec(2021)11 pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Paysage et agriculture adoptée par le Comité des Ministres le 23 novembre 2021</p> <p>Recommandation CM/Rec(2021)10 pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Urbanisme et paysage adoptée par le Comité des Ministres le 23 novembre 2021</p> <p>Recommandation CM/Rec(2021)9 pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage – Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux adoptée par le Comité des Ministres le 23 novembre 2021</p>
2020	<p>Recommandation CM/Rec(2020)7 sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens adoptée par le Comité des Ministres le 21 octobre 2020</p>
2019	<p>Recommandation CM/Rec(2019)7 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2019</p> <p>Recommandation CM/Rec(2019)8 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2019</p>

2018	<p>Recommandation CM/Rec(2018)10 sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation adoptée par le Comité des Ministres le 14 novembre 2018</p> <p>Recommandation CM/Rec(2018)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : création de fonds publics pour le paysage adoptée par le Comité des Ministres le 14 novembre 2018</p>
2017	<p>Recommendation CM/Rec(2017)1 on the European Cultural Heritage Strategy for the 21st century adopted by the Committee of Ministers on 22 February 2017</p> <p>Recommandation CM/Rec(2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017</p> <p>Recommandation CM/Rec(2017)7 sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017</p>
2016	<p>Recommandation CM/Rec(2016)2 sur l'Internet des citoyens adoptée par le Comité des Ministres le 10 février 2016</p> <p>Recommandation CM/Rec(2015)1 sur l'intégration interculturelle adoptée par le Comité des Ministres le 21 janvier 2016</p>
2015	<p>Recommandation CM/Rec(2015)8 sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers adoptée par le Comité des Ministres le 14 octobre 2015</p> <p>Recommandation CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire adoptée par le Comité des Ministres le 14 octobre 2015</p>
2014	<p>Recommandation CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation adoptée par le Comité des Ministres le 17 septembre 2014</p>
2013	<p>Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire adoptée par le Comité des Ministres le 11 décembre 2013</p>